

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2016

COMPTE RENDU sommaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11

Présents : 10

Date de convocation : 12/02/2016

L'an deux mille seize et le 18 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique JOUBERT-LAURENCIN, Maire.

Présents :

JOUBERT LAURENCIN Monique	GANDY Catherine	LEBON Claire
GIRAUD Alain		BORTOLOSO Erick
COTE Monique	DRUESNES Sandrine	MATHY Frédéric
GUICHARD Laurent	GALLOT Jean Michel,	

Absent excusé : CORMY Marc

1 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local de l'Etat pour le projet de la construction de la nouvelle station d'épuration.

2 - CIMETIERE : TARIF CAVEAU D'ATTENTE

Après avoir consulté les tarifs des communes voisines, le conseil municipal décide de fixer le montant de cette redevance à 5 € par jour d'utilisation pour une durée maximum de 3 mois.

3 - TERRAIN STABILISE : CREATION D'UN PARKING

Lors du conseil municipal précédent, il avait été décidé de stabiliser le terrain le long du chemin d'accès de la salle communale, ainsi que d'installer un candélabre. Après étude, il s'avère que le montant pour la fourniture du gravier sera d'environ 1 650 € et de 400 € pour la location d'une mini pelle. Travaux à faire d'ici la mi-mars.

4 - PLANTATIONS

Mme le Maire revient sur le mail de Marc BORREL de l'association CARDAMINE, qui fait le point sur la plantation de haies au site des Oignons.

Après concertation, le conseil décide de reporter le changement des arbustes sur le site des Oignons à l'année prochaine.

Une animation sera prévue au printemps pour mettre en place les plaquettes. Une partie de plaquettes sera faite avec les branchages des coupes de peupliers.

Vente de peupliers

Le conseil municipal décide d'accepter la proposition des établissements BADIN pour 9 000 €.

5 - PARCELLES DE BOIS SANS PROPRIETAIRES

Mme le Maire informe le conseil municipal que certaines parcelles de bois seraient sans maîtres (propriétaires décédés, sans héritiers...).

Ces biens peuvent devenir propriété de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer les procédures pour acquérir ces biens (8 parcelles).

DIVERS

Conscrits : ils demandent une participation de la commune pour leur journée.

L'apéritif (les boissons) leur sera offert.

Animations : Sandrine DRUESNES souhaite relancer le projet d'animations ponctuelles et variées (yoga, tricot, lecture...) Elles seront surtout orientées vers les adultes.

Nettoyage de printemps : à organiser

Poste administratif : diverses pistes d'aménagement du poste administratif sont proposées : tenue d'un registre des plantations et coupes de bois, archivage...

Affiché le

